

Haut-Bugey Agglomération

APPROBATION DE LA RÉVISION ALLÉGÉE AVEC EXAMEN CONJOINT DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'HAUTEVILLE-LOMPNES

Par délibération en date du 10/10/2019, le Conseil Communautaire a décidé d'approuver la révision alléguée avec examen conjoint du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Hauteville-Lompnes. Cette délibération est affichée en mairie de Plateau d'Hauteville pendant un mois à partir du 15/11/2019 et au siège de Haut-Bugey Agglomération pendant un mois à compter du 18/10/2019.

Le dossier de la révision alléguée avec examen conjoint est tenu à la disposition du public à la mairie, au siège de Haut-Bugey Agglomération et à la Sous-Préfecture de Nantua aux jours et heures habituels d'ouverture.

180583200

Commune de Saint-Martin-du-Mont

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et sur le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales de la commune

Par arrêté du 25 octobre 2019 le Maire de Saint-Martin-du-Mont a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et de la zone d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales de la commune approuvée par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

A cet effet, le président du Tribunal Administratif a désigné Monsieur Gérard MAROIS, en qualité de Commissaire-Enquêteur. L'enquête se déroulera à la mairie de Saint-Martin-du-Mont du lundi 18 novembre 2019 au jeudi 19 décembre 2019 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et le samedi de 8h30 à 11h00).

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet suivant : www.saintmartindumont.fr

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur recevra les observations du public en mairie de Saint-Martin-du-Mont, le jeudi 21 novembre de 9h00 à 12h00, le mercredi 4 décembre 9h00 à 12h00, le samedi 14 décembre de 8h30 à 11h30, le jeudi 19 décembre de 9h00 à 12h00. Les observations peuvent également être transmises par correspondance au Commissaire-Enquêteur à la Mairie de Saint-Martin-du-Mont ou par voie électronique en indiquant en objet "enquête publique unique PLU - EU et EP à l'attention du Commissaire-Enquêteur" à l'adresse suivante : mairie@saintmartindumont.fr

Cet avis est affiché à la porte de la mairie, dans les hameaux de la commune (Saïles, le Pied de la Côte, le Farget, le Molard, Chirou, le Mully, la Chapelle, Confranchette le Haut, Confranchette le Bas, Soblay, Gravelles et les saïles associatives) et peut être consulté sur le site internet de la commune : www.saintmartindumont.fr

Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui figure dans le dossier d'enquête. Le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales de la commune de Saint-Martin-du-Mont n'est pas soumis à une évaluation environnementale.

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site internet suivant : www.saintmartindumont.fr sur lequel vous pouvez déposer vos observations.

Au terme de l'enquête, la révision du Plan Local d'Urbanisme sera approuvée par délibération du Conseil Municipal et le schéma de zonage d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales sera approuvé par l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Le Maire, Laurent PAUCOD

177165000

Commune de Chazey-Bons

ENQUÊTE PUBLIQUE

sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, d'abrogation de la carte communale sur Pugeu et de modification du zonage d'assainissement

Par arrêté n° 58/2019 (A_19_06) du 18/11/2019, le Maire de Chazey-Bons a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, d'abrogation de la carte communale et de modification du zonage d'assainissement.

A cet effet, le président du Tribunal Administratif a désigné M. Bernard PAVIER en qualité de Commissaire-Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du 9 décembre 2019 au 7 janvier 2020 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Chazey-Bons. Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/1789>

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur recevra les observations du public en mairie de Chazey-Bons, le lundi 09/12/2019 de 9h00 à 12h00, le samedi 21/12/2019 de 9h00 à 12h00, le vendredi 27/12/2019 de 15h00 à 18h00 et le mardi 07/01/2020 de 15h00 à 18h00. Les observations peuvent également être transmises par correspondance au Commissaire-Enquêteur, à la mairie de Chazey-Bons ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-1789@registre-dematerialise.fr

Cet avis est affiché sur les tableaux d'affichage officiels à l'entrée de la mairie de Chazey-Bons et de la mairie de Pugeu ainsi que sur les panneaux d'affichage de chaque hameau de la commune.

Le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui figure dans le dossier d'enquête. Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/1789> sur lequel vous pouvez déposer vos observations.

Au terme de l'enquête, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sera approuvée, la carte communale sera abrogée et le zonage d'assainissement sera lui aussi approuvé par délibération du Conseil Municipal de la commune nouvelle de Chazey-Bons.

Le rapport et les conclusions de Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Le Maire, Didier BONNARD

180741800

Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Plan de Prévention des Risques "mouvements de terrain, crues torrentielles et ruissellements sur versant" sur la commune de Valsérhône, territoire de Bellegarde-sur-Valsérhône

Par arrêté préfectoral du 29 octobre 2019, le projet de Plan de Prévention des Risques visé ci-dessus est soumis à une enquête publique dans les formes déterminées par le code de l'environnement (articles L 123-1 et R 123-1 et suivants).

A cet effet, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés en mairie de Valsérhône, mairie déléguée de Bellegarde-sur-Valsérhône, du mardi 10 décembre 2019 à partir de 9h00 au samedi 11 janvier 2020 jusqu'à 12h00 inclus, soit 33 jours consécutifs, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser, par écrit, au Commissaire-Enquêteur à la mairie de Valsérhône. Le dossier est consultable pendant l'enquête publique, en mairie de Valsérhône, mairie déléguée de Bellegarde-sur-Valsérhône aux jours et horaires suivants :

Lundi, mercredi et vendredi	8h00-12h00	13h30-17h00
Mardi	9h00-12h00	13h30-17h30
Jeudi	8h30-12h00	13h30-17h00
Samedi	9h30-12h00	Fermé

Un poste informatique est mis à la disposition du public pour la consultation du dossier d'enquête en mairie de Valsérhône, mairie déléguée de Bellegarde-sur-Valsérhône pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le dossier est également consultable pendant cette période sur le site internet des services de l'Etat dans le département de l'Ain (www.ain.gouv.fr). Le public peut également transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse suivante :

dde-enquetes-publiques@ain.gouv.fr. Il est précisé que les pièces jointes annexées aux messages électroniques doivent avoir une capacité inférieure à 5 Méga-Octets (Mo). Ces observations électroniques sont alors tenues à la disposition du public à la mairie de Valsérhône dans les meilleurs délais et sur le site internet des services de l'Etat.

Monsieur Michel TRAT est nommé Commissaire-Enquêteur par décision n° E1900291/69 du président du Tribunal Administratif de Lyon. Le Commissaire-Enquêteur se tient à la disposition du public et reçoit ses observations, en mairie de Valsérhône, mairie déléguée de Bellegarde-sur-Valsérhône :

- mardi 10 décembre 2019, de 9h00 à 12h00,
- mercredi 18 décembre 2019, de 13h30 à 17h00,
- samedi 4 janvier 2020, de 9h30 à 12h00,
- samedi 11 janvier 2020, de 9h30 à 12h00.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de PPR éventuellement modifié pourra être approuvé par arrêté préfectoral.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur à la préfecture de l'Ain, à la Direction Départementale des Territoires et en mairie de Valsérhône pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant la même période sur le site internet des services de l'Etat dans l'Ain (<http://www.ain.gouv.fr/risques-majeurs-408.html>).

Conformément à l'avis du 17 mars 2016 de l'autorité environnementale, le projet de Plan de Prévention des Risques mis à l'enquête n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

L'arrêté préfectoral du 29 octobre 2019 cité ci-dessus est consultable à la direction départementale des territoires de l'Ain, en mairie de Valsérhône ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans l'Ain (www.ain.gouv.fr).

178001100

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Lhuis

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme et du zonage d'assainissement (volet eaux usées et eaux pluviales)

Par arrêté n° A_2019_10_44 en date du 26 octobre 2019, Monsieur le Maire de la commune de Lhuis a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique relative à, d'une part, le projet de Plan Local d'Urbanisme et, d'autre part, le projet de zonage d'assainissement (volet eaux usées et eaux pluviales).

A cet effet, Monsieur Hervé GIRARD, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Lyon. Cette enquête publique sera ouverte pour une durée de 32 jours consécutifs, du mercredi 20 novembre 2019 au samedi 21 décembre 2019 à 12h00 inclus.

Au terme de l'enquête publique, le Plan Local d'Urbanisme et le zonage d'assainissement (volet eaux usées et eaux pluviales) pourront être approuvés par délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis. Les dossiers du projet de Plan Local d'Urbanisme, du zonage d'assainissement (volet eaux usées et eaux pluviales), les pièces qui les accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête publique unique à feuillets

non mobiles coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Lhuis pendant toute la durée de l'enquête et pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

- Mardi / Mercredi / Vendredi : de 9h00 à 12h30
- Samedi : de 9h00 à 12h00

Chacun pourra prendre connaissance, en mairie, des dossiers mis à l'enquête, sous format papier ou sur un poste informatique aux jours et horaires susvisés.

Les documents du dossier d'enquête publique seront également consultables sur le site internet : www.lhuis.fr

Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ou être adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur Monsieur le Commissaire-Enquêteur - Mairie de Lhuis, 10, place de la mairie - 01680 Lhuis

Il sera également possible de consigner ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : mairie.lhuis@gmail.com

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Lhuis, pour recevoir ses observations aux dates et heures suivantes :

- Le mercredi 20 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
- Le jeudi 5 décembre 2019 de 9h00 à 12h00

- Le samedi 21 décembre 2019 de 9h00 à 12h00

S'agissant du projet de "PLU", il a fait l'objet d'une évaluation environnementale contenue dans le dossier du projet de Plan Local d'Urbanisme, notamment dans le rapport de présentation. S'agissant du projet de zonage d'assainissement (volet eaux usées et eaux pluviales), l'autorité environnementale a rendu un avis le 10 avril 2019, et a décidé que le projet de zonage d'assainissement n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur seront déposés à la mairie de Lhuis et sur le site internet www.lhuis.fr pour être tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Maire de Lhuis, Simon ALBERT

177266400

VENTES AUX ENCHÈRES

Ventes volontaires

SCP Edouard COMBOT
Huissier de justice associé
9, boulevard du Mail - 01302 Belley Cedex
Tél : 04 79 81 30 19

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Vendredi 29 novembre 2019

Dans les locaux aimablement mis à disposition par Groupe France NEGOCÉ, 3, route Saint Maurice 01500 Chateau-Gaillard

Vente à 9h30, visite à 9h00.

- Bêtonnière électrique, bétonnière thermique
- Perforateur-Hiltachi, disqueuse Bosch, lot étais et serre joint
- Iveco simple benne 290 000km en panne
- Sur désignation : matériel de cordonnerie, embouchoir, machine à clefs plates, machine à clefs à gorges, machines à coudre, reproduitrice plaque immatriculation, cireuse, presse, fournitures couture, divers clefs.

Liquidation judiciaire Auberge du Lavoir, 53, place du Lavoir - 01150 Saint-Julie

Vente à 10h30, visite à 10h00.

- Plancha, salamandre, robot, congélateur, cavé à vin
- Lot de vaisselles, gamelles, plats et ustensiles
- Téléphone, diable, décorations.

Vente sur Saisie, 673, chemin de Sur Chêne - 01300 Belley

Vente à 15h00, visite à 14h30.

- Réfrigérateur, vélo elliptique, 2 VTT, glacières sur roulettes, souffleur, filet Sonnicos, entouleur et tuyau électrique, casque Acerbis
- Véhicule Ford Focus Break (sans clefs)

Vendredi 6 décembre 2019

SARL au Vieux Levain, 7, Grande Rue - 01300 Belley

Vente à 10h00, visite à 9h30

- Vente Globale d'un fonds de commerce de boulangerie pâtisserie traiteur chocolat glaces sur Liquidation Judiciaire
- Eléments incorporels : enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail commercial...
- Eléments corporels : mobilier et matériel d'exploitation

MISE A PRIX : 50 000 EUROS (Facultés de baisse)

- Election de domicile : en notre étude

- Cahier des charges : consultable en notre étude

A défaut d'enchères, il sera procédé à la vente des éléments corporels indépendamment du droit au bail, paiement comptant (espèces 1 000 euros max.), enlèvement immédiat

- Vente d'une Licence de débit de boisson de catégorie 4, sur saïse

- Précédemment exploitée à Belley, 01300

- Cahier des charges consultable à l'étude

MISE A PRIX : 2 000,00 EUROS

- Transférabilité selon l'article L3332-11 du Code de la Santé Publique

Paiement comptant (espèces maxi 1 000 euros)

Frais en sus 14,4%

Enlèvement immédiat

181017100